

**Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020**

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2020.- Asbl Bruxelles-Musées-Expositions : 12.450,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2020, sous réserve de l'approbation du feuillet n° 1 des modifications budgétaires 2020 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 12.450,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions pour divers travaux d'aménagements de l'espace libéré par le salon de coiffure Savagan (n° de projet HF10-228-2009)

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2020 et couverte par un emprunt, sous réserve de l'approbation du feuillet n° 1 des modifications budgétaires 2020 par l'autorité de tutelle, adoptée par le Conseil communal du 09/11/2020.

Annexes :

[AE1/Convention - 15/05/2006 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)